



DÉLIBÉRATION

OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT

L'an deux mille vingt-deux, le 4 octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de BELCODÈNE, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick PIN, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 28/09/2022.

Présents : Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Sandrine MAROC, Gilbert CIAMPI, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Valérie SCOTTO DI CESARE

Absents :

Absents ayant procurations : Gabriel SCHANG a donné procuration à Jean-Robert DAGORN, Gilles COLLOMB a donné procuration à Évelyne COQUERAN, Audrey CICCARIELLO a donné procuration à Jean-Noël BISACCIA, Barbara GANGI a donné procuration à Pierre TAGLIAFERRO, Jean-François BERNARD a donné procuration à Claudia CUORDIFEDE

Secrétaire de séance : Évelyne COQUERAN

N°2022-054

Monsieur le Maire expose que, par délibération n° 2020-10 du 27 mai 2020, le Conseil Municipal avait décidé de créer cinq postes d'adjoints.

Suite au décès de Mme Sylvie FANEGO, deuxième adjointe au Maire, son poste d'adjointe devient vacant.

Considérant que, le nombre minimum fixé par l'article L2122-1 du C.G.C.T est respecté, le Conseil Municipal peut décider, lorsqu'un poste d'adjoint devient vacant, de ne pas le remplacer.

Par respect dû à sa personne et en mémoire de l'engagement de Sylvie pour la cause municipale, Monsieur le Maire propose de ne pas la remplacer et par conséquent de supprimer un poste d'adjoint.

**Sur Proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

DÉCIDE de porter le nombre d'Adjoints à quatre et que les adjoints d'un rang inférieur remontent d'un rang.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 04/10/ 2022.**

**Le Maire,
Patrick PIN.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN.**